



SAINT-CYR-L'ÉCOLE[®]
(YVELINES)

**DECISION DU MAIRE N° 2025/04/46 PRISE EN VERTU DE
LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2020**

Service CULTURE/EVENEMENT

Objet: Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation générale de décentralisation dans le cadre de la refonte du site internet de la Bibliothèque Municipale Albert Camus.

Le Maire de Saint-Cyr-l'École.

Vu ce qui suit :

- l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.
- la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1^{er} adjoint au Maire.
- le projet d'améliorer l'accessibilité et la visibilité de la Bibliothèque Municipale Albert Camus en améliorant son site internet dans sa globalité.
- la proposition d'aide financière de l'Etat au titre de la dotation générale de décentralisation (DGD) afin de permettre de soutenir les investissements consentis par les collectivités territoriales en faveur de leurs bibliothèques, notamment pour :
 - l'équipement informatique
 - le développement de services numériques.
- le dossier de demande de subvention établi en vue d'obtenir une aide financière de l'Etat dans le cadre de la dotation générale de décentralisation.

Considérant que le soutien financier de l'Etat au titre de la dotation générale de décentralisation constitue un atout essentiel pour la mise en place de la modernisation et de l'accessibilité du site internet de la Bibliothèque Municipale Albert Camus, afin de permettre la consultation de son catalogue et de toutes les informations utiles à la disposition des usagers de cet équipement culturel communal.

Considérant que suivant la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 susvisée, le Conseil Municipal a donné délégation de pouvoir à Madame le Maire et, en cas d'empêchement de sa part, à Monsieur Yves JOURDAN, 1^{er} adjoint au Maire, pour solliciter auprès de l'Etat ou d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions dans le cas où cela permet d'éviter d'avoir à convoquer l'assemblée communale, soit en urgence pour se prononcer sur cette question, soit pour délibérer avec ce seul point à l'ordre du jour,

Considérant que le dossier de demande de subvention mentionné ci-dessus doit être déposé avant le 30 avril 2025 auprès de l'Etat au titre de **la dotation générale de décentralisation**, alors que la prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le 21 mai 2025.

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20250423-2025-04-46-AR
Date de réception préfecture : 24/04/2025

DECIDE :

Article 1 : Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de l'Etat au titre de **la dotation générale de décentralisation** en vue d'obtenir une aide financière au taux de 50% pour contribuer au financement de la refonte du site internet de la Bibliothèque Municipale Albert Camus, dont le coût global est estimé à 3 096 € hors taxes.

Article 2 : En application de la présente décision, tout document nécessaire à l'attribution de l'aide financière sollicitée auprès de l'organisme financeur mentionné à l'article 1, sera signé par les soins du Maire de la commune en exercice.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision

Fait à Saint-Cyr-l'École, le : 24 AVR. 2025

Certifié exécutoire
par publication en ligne le : 24 AVR. 2025
et
par transmission
en Préfecture des Yvelines le : 24 AVR. 2025



Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par
Sonia BRAU

Le 23 avril 2025

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20250423-2025-04-46-AR
Date de réception préfecture : 24/04/2025